

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 septembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Fabrice GOHIER, M. Patrick LEMENUEL, M. Gilles TESTARD, M. Philippe LANDAIS, M. Louis VASTEL, Mme Milcah BAUDEVEIX, Mme Lynda LEGAST, Mme Odile AZE, M. Samuel HARDY, Mme Catherine LE BARS, M. Erick HAMOND, Mmes Magali BERTIN, Mme Célia DESAINT-DENIS.

Excusé :

Non excusé :

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme AZE Odile

Conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Convocation : 1<sup>er</sup> Septembre 2022

Affichage : 15 septembre 2022

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 06 juillet 2022.

**2022-043 : PROPOSITION DE DEVIS POUR RENOVATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE**

M. le Maire présente trois devis pour des travaux de remise en peinture du préau de l'école :

- Entreprise Julien CHARDIN à Villiers-Fossard.
- Entreprise Jean-Marie PEINTURE à Saint-Lô.
- Entreprise RD PEINTURE à Saint-Lô.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Julien CHARDIN pour un montant de 2 138.40 € T.T.C.

#### **2022-044 : ACHAT DESHERBEUR MÉCANIQUE**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise LEDENTU pour l'achat d'un désherbeur mécanique pour un montant de 4 267.20 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis pour l'achat du désherbeur mécanique.

#### **2022-045 : 2EME TRANCHE LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le conseil municipal est informé du démarrage de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement communal et autorise M. le Maire à signer le devis présenté par GEOMAT pour un montant de 7 680 € T.T.C.

Le conseil municipal donne également son accord pour l'actualisation des prix par rapport à l'appel d'offres 2019 pour la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement communal ;

Le conseil municipal valide la facture du SDEM 50 pour le raccordement des parcelles (desserte en électricité publique) dont le montant s'élève à 19 200 € T.T.C.

#### **2022-046 : TARIF PERISCOLAIRES (GARDERIE)**

Le conseil municipal décide de revoir les prix des tarifs périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 de la façon suivante :

**GARDERIE dont les horaires sont les suivants :**

**Le matin de 7h15 à 9h**

**Le soir de 16h30 à 18h30**

	Tarif actuel	Tarif rentrée 2022-2023
Matin	1.00 €	1.10 €
Soir	1.75 €	1.90 €

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **Contrôle URSSAF :**

Le conseil municipal est informé d'une visite d'une inspectrice de l'Urssaf le 29 août dernier concernant un contrôle pour les années 2019, 2020 et 2021.

Une anomalie a été relevée de janvier 2019 à mai 2020 qui fera l'objet d'un redressement de l'Urssaf.

##### **Aménagement du cimetière :**

Afin de réaménager le cimetière, des propositions de devis seront présentées lors d'une prochaine réunion.

**Repas des aînés :**

M. le Maire rappelle aux aînés de plus de 70 ans qu'un repas leur sera proposé le dimanche 16 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 00.

Le Maire

Pascal LANGLOIS